RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil d'Administration du 27 novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil d'Administration de LORCA - Société Coopérative Agricole à capital variable, numéro d'agrément 10557- se sont réunis à Lemud (57580).

Présents :

M. SONDAG Christian — *Président*

EARL CLAISER représentée par M. CLAISER Edmond — *1er vice-président*

Membres du Bureau :

GAEC DE PASSIGNY représenté par M. DAUSTER Simon
GAEC ST-MAURICE représenté par Mme DIETSCH Michèle
SCEA des CORBILLONS représentée par M. GOBERT Benjamin
EARL DE LA PETITE MAXE représentée par M. JACQUES Dominique
EARL du CHARDON LORRAIN représentée par M. VAGNER Michel

Administrateurs :

GAEC ADRIAN représenté par M. ADRIAN Marc
GAEC ST-BLAISE représenté par M. CHARPENTIER Julien
SCEA de la NIED représentée par M. CHONE Vincent
EARL DE L'AIGLE représentée par M. DEFLORAINE Jean-Paul
GILLES Sébastien
GAEC DES AXIERES représenté par M. HENRY Guillaume
EARL EMIFLOREST représentée par Mme POCHAT Estelle
SCEA STEMART représentée par M. STEMART Jean-Louis
GAEC de la CHAPELLE WALSCHBRONN représenté par Mme WAGNER Elodie
GAEC des BAS PRES représenté par M. WEBER Philippe

M. GANDAR Pierre
M. VAROQUIER Florian — *Administrateurs stagiaires*

Excusés :

BECKER Gérald

Assistent également à la réunion :

M. Philippe AHL — *Directeur Financier*
M. Florian DURAND — *Directeur Diversification*
Mme Morgane POSPIECH — *Directrice Productions Végétales*
M. Raphael SIMON — *Directeur des investissements*
Mme Valérie BADO — *Représentante du CSE*

Monsieur Christian SONDAG préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Michèle DIETSCH remplit les fonctions de Secrétaire.

EXACOMPTA

Le Président ouvre la séance et rappelle que la réunion se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

I. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 16/10/25
II. Mouvements de capital social
III. Point sécurité & commentaires d'activité du groupe
IV. Sortie des effectifs du Directeur Général
V. Remplacement gérant LORCA GMBH
VI. Organisation et Direction d'Epilor
VII. Retour des Assemblées Générales de Sections
VIII. Point activité pôle financier
IX. L.O.I. LAFA (dossier de l'autorité de la concurrence)
X. Activité, projets et résultats Pôle Agriculture
XI. Position du conseil sur le projet Energie initié par Philippe sur le plan stratégique.
XII. Investissements : situation & réalisations
XIII. Point Pôle Jardins & Habitats
XIV. Point Logistique
XV. Divers

****

I. *Approbation du PV de la réunion du C.A. du 16/10/2025*

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 16 octobre 2025.

II. ***Mouvements de capital social***

Après discussion, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité des présents les mouvements de capital social suivants :

10 demandes d'adhésion LORCA pour un montant de 1 383 € :
Dont 885€ de parts nouvelles et 498€ de parts transférées

N°	Section	NOM/ADRESSE	Parts Souscrites	Parts à Transférer	Parts Nouvelles
1	Pays de la Sarre	BISSBORT GBR UWE UND CARMEN Hochwaldstrasse 5 D 66954 PIRMASENS Allemagne	153 €		153 €
2	Pays de la Sarre	LOUTZ ERIC 2 rue de Deux Ponts 57720 ERCHING	557 €		119 €
3	Pays de la Sarre	KUHNER JONATHAN 10 Grand Rue 57410 BETTVILLER	498 €	498 €	
4	Pays de la Sarre	SCHMAHL BERND Freudenbergerhof 3 D 66482 ZWEIBRUCKEN Allemagne	153 €		153 €
5	Canner trois frontières	DALSTEIN HUGO 8 Boucle du Vieux Puits 57570 CATTENOM	153 €		153 €
6	Canner trois frontières	PAULY CECILE 1A route de Kirsch 57935 LUTTANGE	235 €		1 €
7	Canner trois frontières	KNOBE UND BILL FAMING GBR [redacted]	153 €		153 €

[redacted]

[redacted]

EXACOMPTA

		D 66571 EPPELBORN Allemagne			
8	Pays des Deux Nieds	CUISINIER VINCENT [redacted]	153 €		153 €
9	Pays des Etangs	BONNARD ROLAND [redacted]	153 €		153 €
10	Pays des Etangs	SCEA JM2C 45 rue Principale 57670 LOSTROFF	153 €		153 €

1 demande de transfert LORCA pour un montant de 498 € :

N°	Section	NOM/ADRESSE	Parts à transférer	Successeur
1	Pays de la Sarre	KUHNER RAYMOND 10 Grand Rue 57410 BETTVILLER	498 €	KUHNER JONATHAN 10 Grand Rue 57410 BETTVILLER

7 demandes de remboursement LORCA pour un montant de 45 298 € :

N°	Section	NOM / ADRESSE	Montant Remboursé
1	Canner trois frontières	EARL DE PLANTIERES ROZAIRE BENJAMIN-BENOIT [redacted]	5 400 €
2	Canner trois frontières	MARCUS ERIC 14 rue du Grand Poirier 57640 VIGY	1 069 €
3	Canner trois frontières	MILTGEN HENRY [redacted]	1 179 €
4	Pays des Deux Nieds	BEAUCOUR VANESSA Chemin du Weihergarben 57380 FAULQUEMONT	2 493 €
5	Pays des Deux Nieds	GAEC DE LA PETITE SIBERIE BASBAGILL ROGER 5, ferme Brandstouden 57385 TRITTELING-REDLACH	6 473 €
6	Pays des Deux Nieds	PAYSANT JEROME 144 rue du 12 décembre 48 57320 TROMBORN	2 684 €
7	Pays haut	SCEA DE CHAMPENOIS CHAMPIGNEULLE STEPHANE Ferme de Champenois 57865 AMANVILLERS	26 000 €

7 demandes d'adhésion LORCA Elevage pour un montant de 1 202€ :

Dont 1 202€ de parts nouvelles et 0€ de parts transférées.

N°	Section	NOM/ADRESSE	Parts Souscrites	Parts à Transférer	Parts Nouvelles
1	Pays des Etangs	GERARD EMMANUEL [redacted]	1 039 €		77 €
2	Pays des Etangs	EARL DU CLOCHER CHRISTOPHE OLIVIER [redacted]	911 €		38 €
3	Pays des Etangs	GAEC MISCHLER MISCHLER MIREILLE [redacted]	10 €		10 €
4	Vallée de la Seille	AEC NANOTTI NANOTTI SEBASTIEN YVETTE 1 rue du Salm 57340 MARTHILLE	3 288 €		521 €
5	Canner trois frontières	EARL DES POMMIERS BOUCHE HERVE ET JEANINE [redacted]	278 €		74 €
6	Canner trois	MULLER CLAUDE	894 €		12 €

	frontières	*2 rue du Moulin* *57320 NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE*			
7	*Canner trois frontières*	*DVORSAK HUGO* *20 chemin des Chênes* *57100 THIONVILLE*	*48 €*		*470 €*

0 demande de transfert LORCA Elevage.

1 demande de remboursement LORCA Elevage pour un montant de 2 427€ :

N°	*Section*	*NOM / ADRESSE*	*Montant Remboursé*
1	*Pays des Deux Nieds*	*GAEC DE LA PETITE SIBERIE BASBAGILL ROGER* *5 ferme Brandstouden* *57385 TRITTELING-REDLACH*	*2 427 €*

III. Point Sécurité et commentaires d'activité du Groupe

La parole est à Philippe AHL, Directeur Financier, pour un point sur la sécurité

Les indicateurs sécurité montrent 0 accident avec arrêt en octobre 2025, contre 3 sur la même période N-1. Depuis le début de la campagne, on compte 5 accidents et 739 jours perdus, en hausse par rapport à N-1. Les taux de fréquence et de gravité poursuivent leur tendance globale à la baisse malgré quelques pics mensuels. Le nombre de VST progresse nettement, atteignant 28 cumulés au 03/11/25, avec un dernier mois à 11 VST réalisés.

IV. Sortie des effectifs du Directeur Général

Le Conseil d'administration acte la sortie des effectifs du Directeur Général M Philippe DESSERTENNE en date du 24 novembre 2025.

V. Remplacement gérant LORCA GMBH

Dans le cadre de la fusion entre Lorca GMBH et la Financière Lorca, et compte tenu du départ de l'actuel gérant de Lorca GMBH (M. Philippe Dessertenne), il est nécessaire de nommer un nouveau gérant afin d'assurer la signature définitive des actes en 2026. Il est proposé au conseil d'administration la nomination de M. Philippe Ahl en qualité de gérant de Lorca GMBH.

Le conseil d'administration valide cette nomination à l'unanimité.

VI. Organisation et Direction d'Epilor

Il est proposé au conseil que le poste de directeur d'Epilor soit attribué à Mme Morgane Pospiech, en remplacement de M. Philippe Dessertenne.
La validation de cette nomination sera examinée lors du prochain conseil de surveillance d'Epilor.

Le Conseil d'administration donne son accord pour cette proposition à présenter en Conseil de Surveillance d'Epilor.

SH

EXACOMPTA

VII. Retour des Assemblées Générales de Sections

Le président propose aux présidents des sections et à ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur les Assemblées de sections qui se sont tenues.

Globalement ils déclarent que les assemblées se sont bien passées avec une bonne participation supérieure aux années passées sauf pour le Pays de la Sarre qui dénombre moins de présents.
Les questions qui sont principalement revenues portent sur le départ du Directeur Général et le projet LAFA.

Toutes les sections ont soutenu leurs administrateurs sortants pour l'Assemblée Générale Ordinaire à venir le 2 décembre.

VIII. Point activité pôle financier

La parole est à Monsieur Philippe AHL, Directeur Financier, pour un point global sur les finances du Groupe à date.

a) Point financement Court terme

L'utilisation du financement court terme suit une courbe assez habituelle pour cette période de l'année, avec des variations régulières qui restent dans les normes historiques. Le niveau d'encours reste contenu et ne présente pas de point d'attention particulier pour le moment.
Concernant les taux, l'Euribor 1 mois ressort à 1,922 % au 23 novembre. Les conditions de marché demeurent stables et aucun changement des taux directeurs de la BCE n'est attendu à court terme, en amont de la prochaine réunion du 18 décembre.

b) Cession titres Deltagro

À la suite du contact de LUR BERRI concernant la cession de leurs parts dans Deltagro, une analyse a été menée sur l'opportunité d'augmenter la participation de Lorca.
À ce jour, Lorca détient 1 374 actions, soit 1,37 %. Le rachat proposé aurait porté cette participation à environ 5,5 %. Après examen, Philippe AHL a indiqué qu'il ne voyait pas d'intérêt stratégique ni opérationnel à renforcer la présence de Lorca au capital.

Le Conseil d'administration a validé le fait de ne pas donner suite à l'offre et de ne pas augmenter la participation

c) Frais de séchage

Pour donner suite à l'interrogation du dernier Conseil concernant l'augmentation du poste « frais de séchage » dans les comptes, Philippe AHL apporte des éléments de réponse indiquant que le coût total du séchage pour l'exercice 24/25 s'élève à 1,296 M€, tandis que les refacturations atteignent 1,358 M€. Cela génère une marge brute de 61 k€ pour la coopérative.
Pour affiner l'analyse, Simon DAUSTER a suggéré d'ajouter le nombre de tonnes concernées ainsi que la part des amortissements couverte par ces refacturations.

d) Chiffres à fin octobre

À fin octobre, le groupe présente un chiffre d'affaires mensuel globalement conforme au budget, avec environ 39,9 M€ réalisés pour un budget de 39,3 M€. La marge commerciale s'établit à 8,2 M€ pour un budget de 8,1 M€, traduisant une performance en ligne avec les attentes.
Sur la partie agricole, le chiffre d'affaires atteint environ 29,9 M€ pour un budget de 28,9 M€, et l'EBE ressort à 3,4 M€ contre un budget de 3,0 M€.
Solagri reste en retard par rapport à son budget.

e) *Cumul au 31 octobre*

En cumul au 31 octobre, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 158,4 M€ pour un budget de 128,0 M€, un dépassement porté principalement par l'activité agricole, qui atteint 121,8 M€ contre un budget de 90,7 M€.
L'EBE cumulé s'élève à 6,6 M€, supérieur au budget de 5,9 M€.
Pour Jardins & Habitats, le chiffre d'affaires cumulé s'élève à 36,6 M€ pour un budget de 37,3 M€, et la marge commerciale atteint 11,2 M€ contre 11,7 M€ budgétés. Compte tenu du caractère défensif du budget, être proche de celui-ci ne constitue pas une véritable satisfaction.

IX. L.O.I. LAFA (dossier de l'autorité de la concurrence)

Vendredi dernier, Philippe AHL et Pierre-Antoine FERRU se sont rendus à Paris à l'Autorité de la Concurrence. Le dossier est suivi par le chef de service, et il a été indiqué que notre opération représente un sujet de taille relativement modeste par rapport à d'autres dossiers actuellement traités, notamment ceux du secteur des télécommunications.

L'Autorité a précisé que son analyse pourrait conduire, le cas échéant, à demander la cession d'un silo. Un accord de principe a été établi selon lequel, sur un périmètre de 15 km, un seul silo pourrait être concerné. À ce stade, le silo potentiellement impacté ne se situerait pas du côté de Lorca.

Nous demeurons dans le calendrier normal prévu pour ce type de procédure : un retour formel de l'Autorité de la Concurrence est attendu pour janvier.

L'opération passe désormais de la phase de pré-notification à la phase de notification. Cette évolution nécessite la signature d'une lettre d'intention (LOI). Il est rappelé que cette LOI n'est pas engageante juridiquement, mais qu'elle doit démontrer l'existence d'un projet suffisamment abouti pour permettre la saisine officielle de l'Autorité.
Un résumé de la LOI a été présenté.
Sens de l'opération : la CAL sera apporteuse et LORCA bénéficiaire (sauf si les audits font ressortir un rapport d'échange différent)
La gouvernance envisagée prévoit une structuration en 10 sections : 6 pour Lorca et 4 pour la CAL, avec pour chaque section entre 2 et 4 administrateurs. La future coopérative issue de la fusion compterait ainsi entre 20 et 30 administrateurs, permettant une représentation large et équilibrée avec participation des membres des conseils d'administration de la CAL et LORCA en fonction avant l'Opération.
Présidence : binôme Président – 1er Vice-Président composé des Présidents LORCA et de la CAL en poste au moment de l'Opération. Il est également convenu que la Présidence de la coopérative post-fusion sera assurée par le Président de LORCA.
Siège : Lemud.
Calendrier indicatif : au plus tard le 31 décembre 2026 avec une date d'effet au 01 juillet 2026

Les conditions suspensives ont été enrichies : en plus des éléments habituels (validation des CA, audit de la Fédération, accord sur la nouvelle raison sociale, modification des statuts), ont été ajoutés des audits juridiques, comptables et financiers complémentaires, ainsi qu'une interdiction de réaliser des opérations susceptibles de modifier significativement le périmètre d'activité ou la valeur des actifs durant toute la période d'instruction.

Dans ce contexte, il est proposé de donner mandat au Président, M. Christian Sondag, pour signer la LOI. Celle-ci demeure non engageante mais constitue un passage indispensable pour poursuivre la procédure.

Le Conseil d'administration donne son accord avec une abstention pour donner le mandat au Président Monsieur Christian Sondag pour la signature de la LOI.

[redacted]

[redacted]

EXACOMPTA

X. Activité, projets et résultats Pôle Agriculture

Le Conseil d'Administration accueille Mme Morgane POSPIECH, Directrice des Productions Végétales, pour un point sur les activités du pôle.

a) Point d'actualité octobre

Le mois d'octobre a été marqué par une météo défavorable, qui n'a pas permis de réaliser l'ensemble des interventions herbicides prévues sur les céréales. Les ventes d'anti-limaces sont en recul par rapport à octobre 2024, et les prévisions établies précédemment se sont révélées à contre-courant de la réalité du marché.

Concernant le Luximo, produit destiné à remplacer le flufénacet, sa mise sur le marché initialement prévue pour l'automne 2026 est finalement repoussée à l'automne 2027. Ce décalage fait peser un risque de prix élevé lors de son lancement.

En nutrition des plantes, le mois d'octobre s'est caractérisé par une hausse très soutenue des commandes par rapport à l'année précédente. La mise en application de la MACF au 1er janvier 2026 pourrait entraîner une augmentation des prix liée aux nouvelles taxes, même si l'ampleur de cet impact reste difficile à estimer à ce stade.

Le lancement du LORN 46 se poursuit progressivement. La production atteindra 120 tonnes par jour en janvier. Si le résultat produit est jugé satisfaisant, la cadence actuelle reste encore insuffisante. Du point de vue de l'épandage, ce produit se comporte comme une urée de type Yara.

Pour la collecte d'automne, les volumes s'élèvent à 14 828 tonnes pour le tournesol et 27 581 tonnes pour le maïs.

Enfin, l'activité élevage enregistre une progression globale de 3 % sur le mois d'octobre, et de 5,5 % en cumul annuel. L'abattage recule de 7 % et les maigres de 6 %, tandis que la collecte de veaux progresse de 58 %, une hausse expliquée par un retour à une mortalité normale après les difficultés liées à la FCO l'année précédente.

b) Présentation des comptes

Présentation des comptes Lorca

À fin octobre, les comptes Lorca montrent un chiffre d'affaires cumulé de 111,1 M€, nettement supérieur au budget de 81,1 M€. La marge brute atteint 15,7 M€ pour un budget de 13,6 M€, et l'excédent brut d'exploitation ressort à 7,5 M€, soit 0,8 M€ au-dessus des prévisions. Le résultat d'exploitation atteint 6,7 M€, en avance de 0,7 M€ sur le budget. Dans l'ensemble, le budget est respecté et il n'y a pas d'éléments particuliers à signaler à ce stade.

Présentation des comptes Solagri

Solagri présente un chiffre d'affaires cumulé de 10,7 M€, proche de l'année précédente, avec une marge de 667 k€ et un EBE de 118 k€, sans écart majeur par rapport au référentiel. Le budget est globalement tenu. Le départ d'un technico-commercial a toutefois un impact mesuré, déjà chiffré, et son remplacement s'annonce délicat. Ce départ entraînera également la perte d'une partie du portefeuille clients, ce qui nécessitera un suivi commercial renforcé au cours des prochains mois.

Présentation des comptes CMS

Pour CMS, les montants restent très faibles à cette période de l'exercice, ce qui limite toute interprétation utile. Le chiffre d'affaires est nul à ce stade de l'année, la valeur ajoutée s'établit à 238 k€ et le résultat d'exploitation atteint 62 k€. On observe un léger décrochage par rapport à N-1, lié aux entrées-sorties et aux ajustements de saisonnalité. Par ailleurs, le tableau transmis au Conseil comporte vraisemblablement des erreurs ; Philippe AHL reviendra vers le Conseil d'administration avec une version corrigée.

c) *Financement d'animaux et Modification du règlement intérieur*

Le contexte actuel est compliqué pour de nombreux éleveurs, confrontés à des délais et exigences bancaires particulièrement lourds. Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place une avance de trésorerie destinée au financement des animaux à engraisser, uniquement lorsque les producteurs ne disposent d'aucune solution bancaire opérationnelle. L'objectif n'est en aucun cas de se substituer durablement au secteur bancaire : il s'agit d'une aide strictement conjoncturelle, destinée à sécuriser les approvisionnements et à accompagner temporairement les éleveurs dans une période tendue.

Une étude a été menée avec Edmond CLAISER, Fabien CREMEL et Violaine BELVAL pour identifier les possibilités d'accompagnement. Le dispositif serait appliqué au cas par cas, sans comité de gestion, chaque situation étant analysée individuellement. Cette aide nécessite une adaptation statutaire préalable, validée par La Coopération Agricole.

L'avance proposée serait limitée à 15 mois, sans frais de dossier. La garantie ne prendrait pas la forme de warrants mais d'une réserve de propriété, ce qui permet de sécuriser la coopérative tout en restant simple et opérationnel. Le remboursement interviendra progressivement lors du rachat des animaux par la coopérative. Le taux d'intérêt retenu est celui de l'Euribor 12 mois majoré de 1,5 point. L'obligation d'assurance est incluse dans le contrat afin de couvrir les risques de perte ; la gestion sera suivie de près par Fabien CREMEL et Pascal KARDACZ, avec une attention particulière portée aux risques sanitaires, aux maladies et à la mortalité.

Ce dispositif trouve également son origine dans les engagements pris par la coopérative auprès des abatteurs concernant un volume d'animaux. Pour garantir ces engagements, il est nécessaire de sécuriser le retour des animaux vers la coopérative : les broutards seront achetés par l'agriculteur auprès de Lorca, mais la coopérative ne facturera pas tant que les animaux ne seront pas revendus. L'ensemble du mécanisme s'inscrit donc dans une logique de soutien temporaire, strictement encadré.

La mise en place de ce dispositif implique une modification du règlement intérieur, comme suit à l'article 21.5, afin de permettre la contractualisation de ces avances.

« Financement d'animaux d'élevage : Dans le cadre du développement de la production animale pour l'ensemble des producteurs de bovins, la coopérative pourra consentir un accompagnement financier à l'éleveur, adapté à la taille de son exploitation et à ses perspectives de développement. Cet accompagnement sera assorti d'une facturation d'intérêts de retard, ainsi que de garanties portant sur les animaux livrés par la coopérative. »

Le Conseil valide la modification du Règlement Intérieur ainsi que le principe de l'aide aux éleveurs.

XI. *Position du conseil sur le projet Energie GRDF*

GRDF a sollicité la coopérative autour du développement des énergies renouvelables / méthanisation. . Morgane POSPIECH a précisé que les échanges concerneraient surtout la valorisation des effluents d'élevage, un sujet cohérent avec notre stratégie agricole et notre réflexion sur les intrants mobilisables.
Le Président rappelle que le Conseil d'administration n'a jamais validé une participation directe au capital ou un rôle d'investisseur dans des unités de méthanisation. La ligne retenue jusqu'ici est celle d'un soutien aux adhérents qui souhaiteraient s'engager dans ces projets, et non d'un investissement direct de la coopérative. GRDF se montrant insistant, il est nécessaire de clarifier notre posture. La coopérative peut être partenaire pour l'approvisionnement en effluents d'élevage, sous réserve d'une structuration cohérente et d'un volume mobilisable, mais ne souhaite pas engager de visite de projets qui seraient orientés vers un investissement direct. Si des visites doivent être maintenues, elles devront strictement correspondre à ce périmètre de partenariat limité.

SH

EXACOMPTA

Il est également précisé que si un jour la coopérative envisageait d'investir dans la méthanisation, cela ne pourrait se faire que sous des conditions très encadrées garantissant une rentabilité suffisante et une maîtrise des risques.
Morgane portera cette position auprès de GRDF.

Le Conseil confirme qu'il n'y aura pas d'investissement direct de la coopérative dans des projets de méthanisation. Il valide une réponse à GRDF limitant notre rôle à un éventuel partenariat d'approvisionnement en effluents, et demande de suspendre ou recadrer les visites prévues en ce sens.

a) *Terre Innovia & Arvalis*

Concernant Terre Innovia, la coopérative EMC2 a récemment adressé un courrier indiquant que les orientations du projet actuellement portées par l'institut ne correspondent pas aux attentes des coopératives. EMC2 sollicite Lorca afin d'envoyer, à son tour, un courrier exprimant une position similaire de non-adhésion, de manière à affirmer une position collective et cohérente sur ce sujet stratégique. Le ***Conseil d'administration valide l'envoi de ce courrier, confirmant que Lorca s'associera officiellement à cette démarche de non-soutien.***

Par ailleurs, Arvalis organise les Journées de l'innovation le 12 février 2026 à Reims. Cinq places sont réservées pour les membres du Conseil d'administration souhaitant y participer, avec inscription auprès de Constance RICHARD.

b) *Bourse adhérents*

Trois dossiers ont été reçus dans le cadre du dispositif de bourses adhérents, pour lequel une enveloppe globale de 30 000 euros est prévue, pouvant soutenir jusqu'à dix projets au total. Le premier dossier concerne un projet de traitement de l'eau destiné au maraîchage, avec un investissement inférieur à 100 000 euros. Le second porte sur un changement total des pratiques de culturales, et le troisième porte sur l'installation d'équipements photovoltaïques.

Les montants proposés pour ces projets sont les suivants : 3 200 euros pour le projet n°1, 3 800 euros pour le projet n°2 et 2 600 euros pour le projet n°3, soit un total de 9 600 euros attribués sur l'enveloppe disponible.

Le conseil valide ces propositions et accord 3 200€ pour le projet de traitement de l'eau destiné au maraichage, 3 800€ pour le projet de changement total des pratiques de culturales et 2 600€ pour le projet d'équipements photovoltaïques.

XII. Investissements : Situation et réalisations

Le Conseil d'Administration accueille M. Raphaël SIMON, Directeur des Investissements, pour un point à date.

Pour le silo de Volmunster il indique que les travaux de démolition sont terminés et les travaux de terrassement et de génie civil sont en cours. Les travaux de pieux seront réalisés début 2026. Tous les lots principaux ont été attribués et on reste à ce jour dans le budget prévisionnel.
A Montoy-Flanville les travaux de rénovation de la partie bâtiment BOIS et JARDINS sont terminés et l'activité Bois et Jardins/Viridis a débuté le 17 novembre.
Les travaux de rénovation de la partie GEDIMAT sont eux aussi terminés et l'activité va pouvoir reprendre dans de meilleures conditions.
Une zone d'exposition commune est en cours d'aménagement sur la partie avant du bâtiment.

Les travaux de désamiantage du site de Kœnigsmacker ont débuté le 12 novembre et ce chantier devrait durer deux semaines hors intempéries.

Site de Lemud : Rond-point :

Enfin pour le site de Lemud ; le département qui souhaitait procéder le 2 octobre au bornage sur le terrain de parcelle 269 nous relance sur la demande la régularisation de la cession de la parcelle N° 269 (354 m2 au global) à l'euro symbolique. Cette parcelle a été incorporée au domaine public départemental pour la réalisation du rond-point d'accès à notre site.

Le conseil valide la cession de la parcelle N° 269 incorporée au domaine public : rond-point d'accès au siège social de 354m2 à l'euro symbolique pour le département.

XIII. Point pôle Jardins & habitats

Le conseil accueille Monsieur Florian Durand Directeur du Pôle Jardins & Habitats pour un point sur les activités.

a) Point d'actualité octobre 2025

En octobre 2025, l'activité Jardins & Terroir progresse de 5,3 % par rapport à N-1, portée par une bonne dynamique de la Toussaint (+8 %) et une hausse notable en animalerie (+7,5 %), tandis que les granulés de bois affichent +27 % en chiffre d'affaires. Les opérations de communication (semaine VIP, Sac Magique) obtiennent de bons taux de retour et la logistique reste fluide. Le pôle Matériaux & Énergie enregistre un recul global de 4,17 % mais bénéficie d'une forte progression de l'agence de Yutz (+21 %), d'une activité carrelage multipliée par deux et d'un aménagement extérieur en hausse de 27 %, tandis que l'agence de Montoy finalise ses travaux. Le pôle Motoculture et Paysage connaît une activité très dynamique avec une croissance significative portée par Viridis (activité doublée, +250 k€, plantation mécanisés, formations fournisseurs et nouveau magasin) et par Bois & Jardins (+18 % de chiffre d'affaires, +27 % en matériels), appuyé par des démonstrations Kubota ayant généré une forte participation.

b) Plan de retournement

Le plan de retournement se déploie sur l'ensemble des pôles avec des actions humaines, commerciales et organisationnelles. Dans Jardins & Terroir, un ciblage des magasins vise un retour de 230 k€ par personne, la mise en place d'un responsable cross-selling a permis une hausse d'un euro du panier moyen en octobre, et les nouvelles modalités de la carte de fidélité ainsi qu'un recentrage de la communication génèrent près de 85 k€ d'économies sur le mois ; une offre dédiée à la morte-saison est également lancée pour soutenir les approvisionnements. Dans le pôle Matériaux & Énergie, plusieurs postes ne sont pas remplacés immédiatement, allégeant le budget d'environ 100 k€, la fermeture de l'agence de Sarralbe au 1er janvier permet une réaffectation du personnel, la massification des achats (notamment BA13) améliore la marge, et l'organisation Énergie/Matériaux sera dissociée début janvier. Le pôle Motoculture et Paysage renforce ses équipes avec le recrutement d'un responsable d'activité et d'un commercial, développe Viridis avec un projet locatif susceptible de générer 100 k€ d'économie, une offre bulbes et trames visant 700 k€ de chiffre d'affaires annuel et une phase test CRM, tandis que Bois & Jardins poursuit la dynamique commerciale avec les démonstrations Kubota et une opération de remise en forme du matériel couvrant plus de 5 000 machines.

c) Présentation des comptes Vertugo

Sur la période cumulée à fin octobre 2025/2026, les comptes Vertugo montrent un chiffre d'affaires de 20,744 M€ pour un budget de 21,276 M€, une marge de 8,050 M€ proche des 8,200 M€ prévus, une production de l'exercice en progression à 680 k€ pour un budget de 652 k€, des achats et charges externes contenus à –4,682 M€ pour un budget de –4,540 M€, et des charges de personnel réduites à –4,628 M€ contre –4,953 M€ budgétés, permettant ainsi un résultat d'exploitation de –1,826 k€ meilleur que le budget établi à –1,891 k€.

[redacted]

EXACOMPTA

d) Présentation des comptes Lorcamat

Sur la période cumulée à fin octobre 2025/2026, les comptes Lorcamat affichent un chiffre d'affaires de 11,734 M€ pour un budget de 11,549 M€, une marge de 1,917 M€ légèrement en dessous des 2,050 M€ prévus, des achats et charges externes mieux maîtrisés à –962 k€ contre –1,078 k€ budgétés, ainsi que des charges de personnel réduites à –987 k€ pour un budget de –1,088 k€, permettant d'atteindre un résultat d'exploitation de 52 k€, supérieur au budget fixé à –44 k€.

e) Présentation des comptes Jacob

Sur la période cumulée à fin octobre 2025/2026, les comptes Jacob présentent un chiffre d'affaires de 1,266 M€ pour un budget de 1,548 M€, une marge de 435 k€ en retrait par rapport aux 621 k€ prévus, des charges de personnel limitées à –266 k€ pour un budget de –338 k€, mais un EBE négatif à –36 k€ contre un objectif de +80 k€, conduisant à un résultat d'exploitation de –52 k€ pour un budget de +60 k€.

f) Présentation des comptes Viridis

Sur la période cumulée à fin octobre 2025/2026, les comptes Viridis montrent un chiffre d'affaires de 1,055 M€ pour un budget de 835 k€, une marge en nette progression à 318 k€ contre 213 k€ prévus, des charges de personnel contenues à –150 k€ pour un budget de –180 k€, et un résultat net de –60 k€, nettement meilleur que les –177 k€ budgétés et les –238 k€ de l'an passé.

g) Présentation des comptes Etceterra

Sur la période cumulée à fin octobre 2025/2026, les comptes Etceterra affichent un chiffre d'affaires de 1,794 M€ pour un budget de 2,092 M€, une marge de 518 k€ en retrait par rapport aux 594 k€ prévus, des charges de personnel à –607 k€ proches du budget de –593 k€, mais un EBE dégradé à –165 k€ contre –95 k€ budgétés, aboutissant à un résultat d'exploitation de –192 k€ et un résultat net de –227 k€, en recul notable par rapport à l'an passé.

XIV. Point Logistique

Le conseil d'Administration accueille M. Olivier SCHWALLER Directeur Logistique pour un point sur la logistique.

À la demande du président, Olivier SCHWALLER, Directeur Logistique, interviendra désormais en Conseil d'Administration afin de présenter directement les plaintes logistiques et les axes de travail engagés.

À date, plus de 4 millions de pièces ont été traitées, dont 87 % par Vertugo et 13 % par Lorca, avec des pics d'activité similaires dans les deux pôles. Les coûts logistiques dépassent 2,2 M€, dont 13 % sont refacturés à Lorca, répartis entre 59 % pour Lorca et 41 % pour le GIE.
L'analyse des délais montre qu'en 2025 les achats internes et les délais fournisseurs se sont améliorés, mais que le traitement au dépôt central s'est allongé en raison d'un engorgement lié à ces délais plus courts et au miniload encore partiellement opérationnel. Les données présentées ne concernent pour l'instant que le dépôt central ; la partie relative aux sorties vers magasins et agricole sera reconstruite. Deux personnes sont dédiées au phytosanitaire, et les remontées des magasins et de l'agricole sont traitées chaque semaine par Olivier SCHWALLER et ses équipes.

Les délais agricoles hors Solagri s'améliorent : 1,8 passages en moyenne par commande en 2025 contre 2,2 en 2024, et un délai moyen passant de 7,1 jours à 6,5 jours. L'indicateur de coût à la pièce (objectif 0,50 €) est fortement lié à la masse salariale. Les écarts entre livraisons et facturations seront supprimés grâce au scan en livraison, et l'outil Microlise permettra un suivi chauffeurs en temps réel avec notification automatique aux adhérents.

XV. DIVERS

Marché de Noel de Metz Sablon

Le Marché de Noël Fermier de Metz Sablon, organisé par l'Association des Agriculteurs de Moselle (ex-Association Agriculture et Tourisme), confirme son nouvel emplacement Place Saint-Livier au Sablon et sollicite à nouveau le soutien de la coopérative. L'événement met en avant les valeurs de vente directe, de proximité, de convivialité, de transparence et de mise en avant des territoires, et bénéficie du soutien historique de plusieurs partenaires locaux.

Le Conseil d'Administration valide pour 2025 une participation financière de 500 €, identique à N-1, afin d'accompagner l'organisation de cette nouvelle édition du marché de Noël fermier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration [redacted]
M. DIETSCH

Le Présiden [redacted] *on*
G

SH

EXACOMPTA